

SCHÉMA de PROMOTION des **ACHATS PUBLICS** socialement et écologiquement responsables [SPASER]

2023-2029



Sommaire

Avant-propos p. 5

Introduction p. 7

Une commande publique
socialement responsable  p. 8

Une commande publique
soucieuse de l'environnement  p. 12

La promotion d'un écosystème
économique, social et solidaire  p. 16

Avant-propos

Le Département des Landes a élaboré et adopté son premier Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) en 2020.

En adoptant son premier SPASER, la collectivité qui menait déjà des actions en matière d'achats responsables et durables dans le cadre de divers documents stratégiques témoignant de sa volonté d'agir en la matière :

- › Plan territorial d'insertion dans les marchés publics
- › Plan Climat-Energie
- › Bilan carbone et rapport du développement durable
- › Feuille de route 2018-2021 pour l'Economie Sociale et Solidaire

avait souhaité pérenniser et développer ses bonnes pratiques, affirmer son volontarisme et utiliser le levier de la commande publique pour mener son action.

Après l'expérience de deux années de mise en œuvre du premier SPASER, pour tenir compte du nouveau cadre de construction des schémas fixé par la loi climat et résilience (août 2021) et pour appuyer et développer sur le territoire le soutien aux personnes les plus vulnérables via l'achat inclusif, un second SPASER s'affirme.

Introduction

La loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire codifiée à l'article L.2111-3 du code de la commande publique prévoit en son article 13-1 l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour les collectivités dépassant un certain seuil d'achat annuel.

Depuis le décret du 2 mai 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique, à l'article D.2111-3, ce schéma est obligatoire à partir de 50 M€HT d'achat public. Il détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs en situation de handicap ou défavorisés, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Depuis 2015, le Schéma a été étendu aux achats écologiquement responsables et à l'économie circulaire.

Le Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAD) définit l'achat public durable comme un achat public :

- ▶ intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- ▶ qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- ▶ permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- ▶ intégrant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Le SPASER adopté en 2020 par la collectivité a pérennisé et renforcé le développement de l'achat responsable pour ses propres besoins en vue d'une transition vers une économie circulaire, solidaire et responsable.

Cette démarche a été pilotée par les conseillères départementales déléguées à l'Économie sociale et solidaire (ESS) et à la vie associative et jeunesse ; la conduite globale est assurée par le « groupe projet SPASER » associant plusieurs services et élus du Département.

Préciser, renforcer et développer l'action départementale pour un achat public responsable et durable avec un second SPASER de 2023 à 2029.

Après deux années de mise en œuvre et d'évaluation, le premier SPASER doit être ajusté à la réalité de la nature des achats et des pratiques de la collectivité. Ses indicateurs doivent être évocateurs et pertinents. La loi climat et résilience impose également la fixation d'objectifs chiffrés, la collectivité souhaite renforcer et développer son soutien auprès des plus vulnérables via l'achat inclusif, puis diffuser ses bonnes pratiques auprès des autres collectivités du territoire, en les invitant notamment à adopter leur propre schéma, sur le modèle du nouveau SPASER 2023-2029 du Département des Landes. **Le cap de 10% de commande publique inclusive (50 M€) sur le territoire en 2027 est visé.**

Le nouveau Schéma détermine des axes d'intervention ainsi que les modalités de mise en œuvre de chaque objectif recherché. Des indicateurs permettront le suivi des actions mentionnées et leur évaluation, de sorte que les actions et activités puissent être corrigées afin de garantir la cohérence avec les politiques menées par le Département.

Le SPASER du Département des Landes se structure autour de trois axes :

▶ Une commande publique socialement responsable

Le SPASER concourt à poursuivre et à renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes défavorisées et des travailleurs en situation de handicap à travers l'insertion de clauses ou de critères dédiés dans les marchés publics. Il contribue à l'action pour la promotion de l'égalité femmes-hommes dans le domaine professionnel et donc dans les marchés passés par la collectivité.

▶ Une commande publique soucieuse de l'environnement

Le Schéma participe également à l'intégration de critères liés à la protection de l'environnement en s'engageant pour l'économie circulaire et la lutte contre le réchauffement climatique, tendant ainsi vers une commande publique départementale durable.

▶ La promotion d'un écosystème économique, social et solidaire

Ce dispositif promeut une économie différente, socialement utile, coopérative et territoriale. Il est dédié à l'activation de nouvelles ressources au sein du territoire visant à mobiliser le secteur (ou les acteurs) de l'ESS.

Les trois axes se déclinent en sept missions, quatorze actions/activités, vingt-trois indicateurs et onze objectifs chiffrés.

Dans la perspective d'un territoire durable, de l'intégration professionnelle des personnes en difficulté, de l'accroissement des compétences et des emplois, à travers ce nouveau Schéma, s'affirme la volonté de poursuivre le renforcement des critères et des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de la collectivité et de l'ensemble des collectivités du territoire.



Axe 1

Une commande publique socialement responsable

Le premier axe du SPASER vise « Une commande publique socialement responsable ». Son objectif politique est de renforcer et développer l'usage des dispositions sociales (**clauses et critères**) dans les marchés de la collectivité et des autres collectivités du département passés au cours de l'année. **Le cap de 10% de commande publique inclusive (50 M€) sur le territoire Landais en 2027 est visé.** Pour cela, le Département des Landes opte pour trois missions : le renforcement de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, le renforcement de l'insertion des personnes en situation de handicap et le développement de l'égalité femmes-hommes.

MISSION 1

Renforcement de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

Objectif stratégique
> Augmentation du nombre d'heures d'insertion et des marchés bénéficiant d'une clause sociale ainsi que des marchés réservés

Le SPASER tend à poursuivre l'intégration sociale et professionnelle des personnes défavorisées. Cette mission prévoit, dans le cadre de travaux ou de prestations de services ou des prestations de maîtrise d'œuvre, la réalisation d'heures de travail d'insertion par des personnes éloignées de l'emploi.

La chargée de mission IAE – Clauses Sociales, agent rattaché à la direction de la Solidarité coordonne le dispositif des clauses sociales sur le territoire du Département, promeut et accompagne la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics du Département. Enfin, elle incite, coordonne et supervise la mise en œuvre des clauses sociales d'autres donneurs d'ordre publics ou privés dans le Département.

Au moment du lancement des consultations, la direction de la Commande publique, les référents achats des directions opérationnelles et la facilitatrice des clauses sociales échangent sur la possibilité d'insérer une clause sur le marché en question, puis valident collégalement le dispositif.

Dans le cadre de son SPASER, le Département cherchera à élargir le champ des marchés de services actuellement concernés.

Cette mission et son objectif stratégique se déclinent en deux actions distinctes.

➔ ACTION 1

Identifier en amont lors du recensement des projets d'achats de l'année N+1 avec l'ensemble des directions, les marchés pouvant intégrer des dispositifs et des clauses d'insertion par l'activité économique en les définissant quantitativement et qualitativement et en mobilisant tous les acteurs concernés.

Pilotage

Direction de la Commande publique, direction générale adjointe des Solidarités (Pôle Action sociale et Insertion), les référents achats des directions opérationnelles.

Objectif opérationnel de l'action

Mesurer le nombre de marchés clausés, le nombre d'heures réalisées et les personnes concernées.

Détail de l'action

Depuis la création de la direction de la Commande publique, les différents services établissent un recensement de leurs achats pour l'année suivante. Pour chaque achat, la question de la possibilité d'intégration de critères sociaux (dispositifs, clauses) dans les marchés publics est posée aux référents achats des services. La direction de la Commande publique peut alors pré-flécher les opérations qui pourraient faire l'objet de clauses sociales.

Une feuille de route annuelle de l'objectif précis est transmise à chaque direction. Au moment du lancement de chaque consultation, la direction de la Commande publique, les directions opérationnelles, la facilitatrice des clauses sociales valident collégalement les clauses sociales pouvant être mises en œuvre.

Suivre le nombre de personnes bénéficiaires de la clause d'insertion.

Indicateurs d'évaluation

- ▶ Indicateur A1 : Nombre de marchés clausés dans la tranche des marchés supérieurs à 25 000 € HT
- ▶ Indicateur A2 : Volume d'heures d'insertion contractualisées
- ▶ Indicateur A3 : Nombre de personnes bénéficiaires.

Objectif opérationnel de l'action

- ▶ 2023 : 25% des marchés clausés
- ▶ 2024 : 30% des marchés clausés
- ▶ 2025 : 50% des marchés clausés
- ▶ 2027 : 65% des marchés clausés
- ▶ 2023 : 15 278 heures contractualisées (environ 9,5 ETP par an)
- ▶ 2024 : 15 278 heures contractualisées (environ 11,4 ETP par an)
- ▶ 2025 : 30 556 heures contractualisées (environ 19 ETP par an)
- ▶ 2026 : 49 000 heures contractualisées (environ 31 ETP par an)

➔ ACTION 2

Poursuivre et accompagner le développement des clauses sociales auprès d'autres donneurs d'ordre publics ou privés intervenant dans le département des Landes

Pilotage

Direction de la Commande publique, direction générale adjointe des Solidarités (Pôle Action sociale et Insertion).

Objectif opérationnel de l'action

Inciter d'autres donneurs d'ordre publics ou privés à intégrer des clauses sur leur marché et à adopter un SPASER. Cap vers 10% de commande publique inclusive sur le territoire en 2027.

Détail de l'action

Le nouveau SPASER a vocation à inciter les autres acteurs du territoire à s'engager dans cette démarche. La chargée de mission IAE – Clauses Sociales -incite, coordonne et supervise la mise en œuvre des clauses sociales d'autres donneurs d'ordre publics ou privés sur le département.

Organiser un comité de suivi qui se réunit chaque année pour promouvoir la démarche sur le département et inciter d'autres donneurs d'ordres publics ou privés à intégrer des clauses sociales, des marchés réservés, des critères sociaux d'attribution, dans leurs consultations.

Indicateurs d'évaluation

- ▶ Indicateur B1 : Nombre de collectivités et autres donneurs d'ordres publics ayant adopté un SPASER et/ou ayant inséré des clauses sociales dans leurs marchés.

Objectif opérationnel de l'action

- ▶ 2024 : 18 EPCI
- ▶ 2027 : 20% des communes landaises



MISSION 2

Renforcement de l'insertion des personnes en situation de handicap

Objectif stratégique

> Promotion de l'insertion ou de la réinsertion des personnes en situation de handicap dans le marché du travail

La collectivité souhaite renforcer et développer sa politique d'achat auprès des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), des Entreprises adaptées (EA) et des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle augmente le volume d'achats auprès de ces structures en mettant en place des marchés réservés aux personnes en situation de handicap. Le Département permet à ces entreprises de se positionner sur ses marchés, développer leurs activités et ainsi diversifier les publics bénéficiaires de l'emploi. La commande publique constitue ainsi un levier en faveur du développement de l'emploi.

Les réticences demeurant toujours fortes, il est important de communiquer sur ces possibilités mais également sur la qualité de ces structures. Il semble tout aussi important d'informer ces structures sur les marchés publics passés et les accompagner dans leur montée en compétences et expériences.

Cette mission et son objectif stratégique se déclinent en une action.

➔ ACTION

Lors du recensement des achats de la collectivité pour l'année N+1, la direction de la Commande publique, les référents achats de chaque direction et les facilitateurs des clauses sociales s'interrogent pour chaque projet d'achat sur la possibilité d'intégrer des dispositifs de marchés réservés.

Pilotage

Direction de la Commande publique, direction générale adjointe des Solidarités (Pôle Action sociale et Insertion), et directions opérationnelles.

Indicateurs d'évaluation

- ▶ Indicateur C1 : Nombre de marchés réservés aux structures d'insertion (EA, ESAT, SIAE)
- ▶ Indicateur C2 : Montants mandatés aux structures des ESAT, EA, SIAE
- ▶ Indicateur C3 : Nombre d'utilisation de la plateforme de l'inclusion (sourcing inversé)

Objectif et détail de l'action

- ▶ 2023 : 25% des marchés réservés
- ▶ 2024 : 30% des marchés réservés
- ▶ 2025 : 50% des marchés réservés
- ▶ 2027 : 80% des marchés réservés
- ▶ 2024 : 3% du volume d'achat total par an du CD40 en lots réservés ou avec clauses sociales
- ▶ 2025 : 5% du volume d'achat total par an du CD40 en lots réservés ou avec clauses sociales
- ▶ 2027 : 10% du volume d'achat total par an du CD40 en lots réservés ou avec clauses sociales

MISSION 3

Incitation à développer l'empreinte sociale des acteurs économiques

Objectif stratégique

> Promotion de la responsabilité sociale et économique et soutien des entreprises qualifiantes

➔ ACTION

Systématiser le plus possible les critères sociaux en rapport avec l'exécution des marchés parmi les critères d'attribution (critères sur la formation des agents, sur la sécurité, sur l'égalité des chances, sur la parité, sur les actions d'insertion, etc.)

Pilotage

Direction de la Commande publique et directions opérationnelles

Indicateurs d'évaluation

Indicateur C4 : Nombre de marchés intégrant des critères sociaux (hors clauses d'insertion et lots réservés)

Objectif opérationnel de l'action

- ▶ En 2024 : 30% des marchés
- ▶ En 2025 : 40% des marchés
- ▶ En 2027 : 50% des marchés

MISSION 4

Développement de l'égalité femmes-hommes

Objectif stratégique

> Promotion de l'égalité femmes-hommes dans le marché du travail

Le Département des Landes œuvre pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations par le biais de l'achat public. L'égalité dans le domaine professionnel et donc dans les marchés passés par la collectivité représente un vecteur de changement. Le SPASER prévoit que dans chaque consultation il soit demandé aux candidats répondant aux marchés et étant concernés par le dispositif, de joindre à leur candidature des documents non obligatoires mais conseillés tels que l'Index salarial et/ou le plan pour l'égalité professionnelle.

Cette mission et son objectif stratégique se déclinent en une action.

➔ ACTION

Proposer aux candidats répondant aux marchés de joindre à leurs candidatures des documents non obligatoires tels que l'Index salarial et/ou le Plan pour l'égalité professionnelle, dès lors qu'ils sont concernés par le dispositif

Pilotage

Direction de la Commande publique, Référent égalité femmes-hommes.

Objectif opérationnel de l'action

Intégrer par le Référent égalité femmes-hommes de la collectivité les données collectées de manière volontaire, au rapport annuel relatif à la promotion de l'égalité femmes-hommes présenté à l'Assemblée départementale, afin d'avoir une vision plus claire sur ce volet au sein de la collectivité et du territoire.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur D1 : Nombre de documents de type Index salarial ou Plan pour l'égalité professionnelle reçus.



Une commande publique soucieuse de l'environnement

Le deuxième axe du SPASER vise « Une commande publique soucieuse de l'environnement ». Son objectif politique est de développer l'usage des dispositions (critères d'attribution et clauses) environnementales dans les marchés passés au cours de l'année. Le Département des Landes identifie deux orientations pour concrétiser cet axe : promouvoir l'économie circulaire et lutter contre le réchauffement climatique.

MISSION 1

Promouvoir l'économie circulaire

Objectif stratégique

> Intégrer une exigence écologique à tous les niveaux de l'offre à la demande jusqu'à la gestion des déchets

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 modifiée par la loi AGECE du 10.02.2020 et codifiée au code de l'environnement article L.110-1-1 reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. Cette transition vers l'économie circulaire pourrait être résumée comme il suit : La transition vers une économie circulaire vise à atteindre une empreinte écologique neutre dans le cadre du respect des limites planétaires et à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer,

consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets »

La transition vers une économie circulaire est l'une des cinq finalités du rapport relatif à la situation du Département des Landes en matière de développement durable. Cette démarche est poursuivie à travers une politique d'achats responsables.

Le SPASER encourage l'approvisionnement durable, limitant ainsi la consommation et le gaspillage des ressources. Il agit pour la protection de l'environnement par le recours aux outils de labellisation et de certification environnementale ou aux matériaux bio-sourcés ainsi que par des actions visant la modification des comportements de consommation. Enfin, il appuie cette logique en œuvrant pour une limitation de la production de déchets en prônant des achats transversaux, la réutilisation et le recyclage.

À ce jour, au moment du lancement des consultations, la direction de la Commande publique, les référents achats des directions opérationnelles et la direction de l'Environnement échangent sur la possibilité d'insérer une clause environnementale ou des critères environnementaux dans le cadre des consultations pré-identifiées.

Cette mission et son objectif stratégique se déclinent en quatre actions distinctes.

➔ ACTION 1

Réfléchir et privilégier l'approvisionnement durable lors de la programmation des achats (limiter la consommation et le gaspillage des ressources)

Pilotage

Direction de la Commande publique, les référents achats des directions opérationnelles.

Objectif opérationnel de l'action

Privilégier les achats s'appuyant sur des ressources (énergétiques, forestières, minérales, agricoles, etc.) gérées durablement (exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et en limitant l'impact sur l'environnement).

Détail de l'action

Depuis la création de la direction de la Commande publique, tous les services de la collectivité établissent dans le courant de l'année N le recensement de leurs projets d'achats pour l'année suivante. Ainsi, une fiche de renseignements complétée et renvoyée à la direction de la Commande publique caractérise les achats à effectuer. Elle permet de pré-flécher les achats pouvant faire l'objet de clauses ou critères environnementaux, et notamment d'identifier les clauses et critères permettant de veiller aux bonnes conditions de production et d'exploitation des ressources (exemple : recyclage de papier, tissu, etc.).

Indicateurs d'évaluation

Indicateur E1 : Nombre de marchés pour lesquels un critère « s'assurer que la ressource est gérée durablement » a été mis en place ou exigé

➔ ACTION 2

Favoriser l'écoconception par le recours aux outils de labellisation et de certification environnementale ou aux matériaux bio-sourcés

Pilotage

Direction de la Commande publique, les référents achats des directions opérationnelles.

Objectif opérationnel de l'action

Recourir à des process et/ou des matériaux éco-labellisés ou des matériaux bio-sourcés.

Détail de l'action

La direction de la Commande publique et les directions concernées cherchent à privilégier les achats de biens et services intégrant des aspects environnementaux dès la conception et le développement du produit et qui ont pour objectif de réduire les impacts sur l'environnement durant tout le cycle de vie du produit.

Des outils de labellisation et de certification environnementale permettent de distinguer ces process et/ou matériaux. Il s'agit de référentiels de type AB, Ecolabel Européen, Energy Star, FSC, NF Environnement, PEFC, Imprim'Vert, Lucie, ISO 26000, par exemple. Ils font partie de l'écosystème des achats durables.

Le recours aux matériaux bio-sourcés est lui aussi encouragé.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur F2 : Nombre de marchés faisant recours aux matériaux éco-labellisés et/ou bio-sourcés ou avec certification environnementale

➔ ACTION 3

Allonger la durée d'usage des produits, des équipements

Pilotage

Direction de la Commande publique, Pôle Moyens généraux, les référents achats des directions opérationnelles.

Objectif opérationnel de l'action

Prolongation de la durée d'usage de produit (réparation, achat d'occasion) ou vente ou don à d'autres structures après usage au sein du CD40.

Détail de l'action

Dans l'optique d'un prolongement de la durée de vie de ses produits et équipements, et donc de la lutte contre l'obsolescence programmée, le Département opte pour un recours à la vente ou don d'occasion à d'autres structures après usage (parc informatique interne, mobi-



lier interne) et intègre à sa réflexion le recours à la réparation lorsque cette option est économiquement possible.

Il pratique aussi l'achat d'occasion dans le cadre d'un réemploi ou d'une réutilisation, et ce notamment dans le cas de l'acquisition des véhicules ou matériel informatique.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur G1 : Durée de vie du parc informatique interne ; durée de vie du mobilier interne
Indicateur G2 : nombre des achats pour lesquels le recours à l'achat d'occasion est exigé.

➔ ACTION 4

Valoriser le réemploi des déchets et des produits de démolition ou de déconstruction du Bâtiment et des Travaux publics ainsi que des Travaux routiers

Pilotage

Direction de la Commande publique, direction des mobilités et des infrastructures, Pôle Bâtiments durables.

Objectif opérationnel de l'action

Poursuivre et augmenter l'utilisation de matériaux recyclés dans les travaux routiers et développer cette pratique pour les travaux en bâtiments.

Détail de l'action

En fonction des caractéristiques des ouvrages à réaliser et des objectifs techniques fixés, rédiger des cahiers des charges techniques imposant l'emploi de matériaux recyclables ou recyclés.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur H1 : nombre de marchés de travaux pour lesquels un critère ou une prescription matériaux recyclables et/ou recyclés est mis en œuvre

MISSION 2

Lutter contre le réchauffement climatique

Objectif stratégique 1

> Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

La collectivité souhaite renforcer sa démarche de lutte contre le réchauffement climatique déjà exposée dans le Rapport relatif à la situation du Département des Landes en matière de développement durable et dans le Plan Climat-Energie Territorial 2015-2020. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, elle opte pour des modes de transport moins émetteurs et pour des critères ou des clauses permettant d'évaluer l'impact sur l'environnement, des véhicules utilisés par les prestataires. Elle développe des modes économes de travaux d'infrastructures routières afin de maîtriser la consommation des ressources en matériaux et la dépendance énergétique.

Cette mission et son objectif stratégique se déclinent en trois actions distinctes.

➔ ACTION 1

Recourir à l'achat de véhicules économes et peu ou pas polluants

Pilotage

Direction de la Commande publique, Pôle Moyens généraux.

Objectif opérationnel de l'action

Acquérir des véhicules à faibles émissions.

Détail de l'action

La loi transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application (n°2017-22 et 24 du 11 janvier 2017) font obligation à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics, aux entreprises nationales d'assurer le renouvellement de leur flotte par des véhicules à faibles émissions. Les obligations d'achat ou d'utilisation de véhicules à faibles émissions concernent les gestionnaires de flottes de plus de 20 véhicules.

Dans ce cadre, le Département envisage un renouvellement de son parc en véhicules alternatifs tels que les voitures GPL, les voitures électriques ou encore les vélos.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur I1 : Nombre de véhicules alternatifs achetés (GPL, GNV, hybrides, électriques, hydrogènes, vélos, etc.)

➔ ACTION 2

Réduire les émissions liées aux déplacements des prestataires dans le cadre d'exécution des marchés

Pilotage

Direction de la Commande publique, les référents achats des directions opérationnelles.

Objectif opérationnel de l'action

Développer l'usage des critères sur la diminution de l'empreinte carbone des prestataires lors de l'exécution du marché.

Détail de l'action

La direction de la Commande publique intègre un critère qui évalue les actions proposées mises en œuvre par les prestataires pour réduire leur empreinte carbone lors de l'exécution des marchés.

Parmi les leviers à disposition des prestataires : usage de la visioconférence, formation de ses agents à l'éco-conduite, âge du parc engins et/ou véhicules, recours aux engins alternatifs, transport en commun, fréquence d'entretien des véhicules, carburant/huile non polluants, dématérialisation des correspondances, etc.).

Indicateurs d'évaluation

Indicateur J1 : Nombre de marchés avec critères valorisant la diminution de l'impact du prestataire sur l'environnement lors de l'exécution du marché, à l'aide d'un ou plusieurs des leviers suivants (carburant/huile non polluants, fréquence entretien de véhicules, recours aux engins alternatifs, vétusté des parcs de matériel, formation des agents à l'éco-conduite)

➔ ACTION 3

Réduire la dépendance énergétique pour les travaux d'entretien, de modernisation ou de construction des réseaux routiers

Pilotage

Direction de la Commande publique, direction des Mobilités et Infrastructures.

Objectif opérationnel de l'action

Etudier et prescrire pour les marchés de voirie les possibilités de réutilisation d'agrégats enrobés, utilisation d'enrobés tièdes et ou à basses calories, l'utilisation et la réutilisation de matériaux sur sites, le traitement des déchets assuré sur les chantiers.

Détail de l'action

La direction de la Commande publique, la direction des Mobilités et Infrastructures s'engagent dans une gestion raisonnée des travaux routiers permettant d'utiliser certains matériaux issus de réemploi ou réutilisation/recyclage sur leur site, et cela qu'il s'agisse de matériaux entrants ou sortants.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur K1 : Nombre de marchés intégrant la réutilisation d'agrégats enrobés
Indicateur K2 : Nombre de marchés intégrant l'utilisation d'enrobés tièdes et/ou à basses températures
Indicateur K3 : Tonnage d'agrégats d'enrobés réellement incorporés ainsi que d'enrobés tièdes ou à basses températures

Objectif opérationnel de l'action

30 000 tonnes d'agrégats d'enrobés/an
30 000 tonnes d'enrobés tièdes ou à basses températures/an.

La promotion d'un écosystème économique, social et solidaire

Le troisième axe du SPASER consiste en « la promotion d'un écosystème économique, social et solidaire ». Son objectif politique est de développer l'action départementale au service d'une économie différente, socialement utile, coopérative et territoriale autour d'une commande publique responsable. Une mission s'inscrit à cet axe : faciliter l'accès à la commande publique pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du territoire

MISSION 1

Faciliter l'accès à la commande publique pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire

Objectif stratégique
> Promouvoir et développer l'achat auprès des entreprises de l'ESS

La nouvelle feuille de route départementale en ESS valorisera, accompagnera et orientera les acteurs de l'ESS pour améliorer leurs accès aux marchés publics.

La complexité administrative de la commande publique et la concurrence représentent un frein majeur pour les entreprises de l'ESS qui n'ont pas toujours la capacité ou les outils nécessaires pour répondre seules à une consultation. Elles restent alors méconnues des acheteurs. C'est grâce au sourcing et au dispositif de marchés réservés qu'un accès plus équitable des entreprises de l'ESS à la commande publique est possible.

Les acheteurs ont une vision plus claire des entreprises qui existent sur le territoire après un sourcing et celles-ci ont alors l'opportunité de candidater sur des procédures dites réservées ou en se positionnant sur des attentes et besoins pré-identifiés par les acheteurs.

Cette mission et son objectif stratégique se déclinent en deux actions distinctes.

➔ ACTION 1

Développer le volume d'achats auprès d'entreprises de l'Economie sociale et Solidaire

Pilotage

Direction de la Commande publique, direction de l'Education, de la jeunesse et des sports, les référents achats des directions opérationnelles.

Objectif opérationnel de l'action

Pour chaque opération, étudier la possibilité de recourir à des marchés réservés (un ou plusieurs lots) à une entreprise de l'ESS (coopérative, fondation, mutuelle, association).

Détail de l'action

En réservant un ou plusieurs lots à une entreprise de l'ESS, le marché gagne en valeur sociale sur le territoire.

Ces marchés sont réservés à certaines activités dont la liste est précisée au JO n°0074 du 27 mars 2017 : services sanitaires, sociaux et connexes, services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé (dont services de formation du personnel).

Indicateurs d'évaluation

Indicateur T1 : Nombre de marchés notifiés à l'ESS

Indicateur T2 : Domaine d'activité des marchés réservés à l'ESS

Objectif opérationnel de l'action

5 marchés/an

➔ ACTION 2

Recourir au sourcing

Cette action de veille, de recherche et d'évaluation des fournisseurs et des produits doit permettre de mieux appréhender le tissu économique, social et solidaire départemental.

Le Département élaborera une cartographie de l'offre de services ESS mobilisable pour identifier les secteurs à développer.

Pilotage

Direction de la Commande publique, les référents achats des directions opérationnelles.

Objectif opérationnel de l'action

Communiquer sur la stratégie départementale en matière d'achat afin d'informer les entreprises sur les besoins pré-identifiés et permettre aux entreprises de mieux faire connaître leurs solutions et leur existence.

Détail de l'action

La collectivité renforce sa connaissance du tissu économique local et de l'attractivité du territoire par le biais du sourcing, rapprochant l'offre et la demande. Les acheteurs sont autorisés à consulter les entreprises sur un projet d'achat avant la mise en concurrence.

Cela permet à l'acheteur de vérifier la pertinence du cahier des charges techniques, des projets de clauses et critères environnementaux envisagés, et d'éviter ainsi les consultations infructueuses et de renforcer la qualité des achats. Pour l'entreprise, c'est prendre connaissance des besoins et des préoccupations de l'acheteur, donc d'anticiper et de s'adapter, de se faire connaître et de faire connaître les possibilités du marché.

Par le biais de rencontres (événements CCI, fédérations, CRESS, etc.), la relation entre le public et privé se voit renforcée.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur U1 : Nombre de démarches « sourcing » entreprises par les services

Indicateur U2 : Nombre d'entreprises de l'ESS ayant répondu au sourcing

Objectif opérationnel de l'action

3 sourçages/an

Département des Landes

23 rue Victor-Hugo

40025 Mont-de-Marsan cedex

Tél. : 05 58 05 40 40

landes.fr

Les Landes, le Département 